

Comité Syndical du 18 12 06

Objet : Conseil de Développement du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Conseil de Développement fait l'objet, depuis le mois de juin 2006, d'une forte action de remise en route, afin de lui permettre de remplir le rôle qui lui est dévolu dans l'action territoriale du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Trois actions ont ainsi été menées, en termes d'information, d'organisation interne et d'élargissement du partenariat :

- **Information auprès de la société civile et élargissement du Conseil de Développement** : quatre réunions d'information et de débat sur le rôle du Conseil de Développement, le contenu de la charte et du contrat de Pays, se sont déroulées sur le territoire, entre le 20 octobre et le 15 novembre (Bédarieux, Siran, Saint-Chinian, Saint-Pons).
Ces réunions ont rassemblé près d'une centaine de participants, malgré des problèmes notables de diffusion du Journal du Pays, participation qui s'est traduite concrètement par une quarantaine de nouvelles adhésions au Conseil de Développement, ce qui porte le nombre d'adhérents à 75 membres. Ce chiffre n'est pas définitif, de nouvelles adhésions étant enregistrées régulièrement.
- **Organisation interne** : l'assemblée générale du 24 novembre dernier a porté sur :
 - o la modification des statuts avec la création du collège des habitants, qui vient compléter les trois collèges existants "Associations", "Groupements professionnels", "Elus" ;
 - o l'adoption d'un règlement intérieur ;
 - o la préparation d'une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte du Pays, portant sur la mise à disposition de moyens humains et matériels (projet annexé au présent rapport).
- **Elargissement du partenariat** : suite à la proposition du Comité Syndical, le Conseil de Développement a procédé à la désignation de cinq représentants aux commissions thématiques, cette désignation n'étant pas encore terminée pour toutes les commissions. Le Président du Conseil de Développement est invité systématiquement aux réunions des commissions du Pays.

Pour faire suite à cette mobilisation et en vue de lui faire jouer un rôle majeur dans l'élaboration du projet de territoire 2007-2013, le Conseil de Développement souhaite se doter des outils de participation nécessaires à l'accomplissement de sa tâche, dès 2007.

Au-delà de son engagement dans les commissions thématiques, le Conseil de Développement envisage de s'investir dans une action de formation-action (premier semestre 2007) qui se clôturera par un Forum du Pays (juin 2007).

Il s'agit, dans le cadre de cette action :

- de mobiliser le Conseil de Développement autour d'un objectif commun : se former pour mieux participer ;
- de l'aider à exercer pleinement sa vocation de renforcement de la démocratie participative ;
- de donner aux membres du conseil de développement les éléments de compréhension du projet de territoire, du rôle et des mécanismes des différentes instances du Pays, afin que leurs interventions soient le plus pertinentes ;
- de permettre aux membres du Conseil de Développement de co-élaborer le contrat de Pays 2007-2013, le faire connaître au plus grand nombre, clôturer les sessions de formation et la mobilisation du 1^{er} semestre par une journée marquante.

Cette formation pourrait prendre la forme de quatre sessions, selon le contenu suivant :

- historique et géopolitique des territoires : étapes, au niveau national, de l'élaboration de la notion de Pays et de démocratie participative ; niveaux de compétences territoriales,
- contexte de création et projet de développement du Pays Haut Languedoc et Vignobles,
- rôle du Conseil de Développement et pratiques de démocratie participative,
- élaboration collective d'un document pédagogique destiné à l'ensemble des membres du Conseil de Développement, reprenant les principaux acquis de la formation,

la méthodologie des sessions étant élaborée en partenariat avec l'intervenant retenu.

Le Forum se fera sous forme d'une animation en plusieurs ateliers thématiques, ouverts à l'ensemble des membres du Conseil de Développement, et animés par un élu et un membre du Conseil de Développement ayant suivi la formation, une synthèse étant réalisée en fin de journée, qui sera prise en compte dans l'élaboration du Contrat de Projet 2007-2013.

Le coût de l'opération est évalué à 12.000 €, opération pour laquelle les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Région : 6.000 €
- Département : 3.600 €

le solde, soit 2.400 €, intervenant en autofinancement.

Cette enveloppe financière intègre, entre autres :

- un projet de convention avec le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes (CERMOSEM), pour mener à bien la formation et le forum,
- un projet de convention de stage dans le cadre d'un Master 2, visant à définir les modalités de démocratie participative dans le cadre d'un forum virtuel (Internet).

Il est précisé au Comité Syndical que cette opération est inscrite au projet de Contrat de Territoire 2007.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- prendre acte des nouvelles adhésions au Conseil de Développement, et des premières désignations,
- se prononcer sur le principe de la convention de mise à disposition de moyens auprès du Conseil de Développement,
- se prononcer sur le principe de cette opération de formation/action et sur son financement,
- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les demandes de subvention auprès des collectivités territoriales concernées et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte des nouvelles adhésions au Conseil de Développement, et des premières désignations, se prononce favorablement sur le principe de la convention de mise à disposition de moyens auprès du Conseil de Développement, ainsi que sur le principe de cette opération de formation/action et sur son financement. Il autorise le Président à déposer les demandes de subvention auprès des collectivités territoriales concernées et à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 04 janvier 2007

Francis BOUTES